

DECLARATION DE DESTRUCTION PAR PIEGEAGE DES ANIMAUX DES ESPECES  
CLASSEES NUISIBLES A L'EXCLUSION DU SANGLIER

POLICE DE LA CHASSE  
A.M DU 29 Janvier 2007

Je soussigné(e),

NOM et Prénom : FAUQUET Thérèse

Profession : .....

Adresse précise : 505, rue du Rigon Vert  
62730 Les Attaques

Propriétaire, Possesseur, Fermier (rayer les mentions inutiles)

DECLARE procéder à la destruction des NUISIBLES AUTRES QUE LE SANGLIER

*(Si la zone de piégeage est répartie sur plusieurs communes, vous devez déposer une déclaration par commune)*

COMMUNE : Les Attaques

Lieu dit : .....

Superficie : .....

Nature du terrain : fossés, émissaires Communaux

CANTON : Calais Centre

Les pièges seront tendus sur le terrain précité dans le respect de l'Article 11

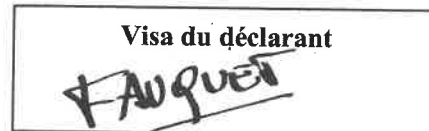
Pendant la période\* du 1<sup>er</sup> juillet 2013... Au 30 juin 2014....

Le piégeur sera M. FAUQUET Thérèse

Agrément N° 6217251

Fait en 2 exemplaires

A Les Attaques le 20 Juillet 2013



1<sup>er</sup> exemplaire : conservé par M. le Maire pour affichage

2<sup>ème</sup> exemplaire : visé et transmis par M le Maire au Déclarant

**\* IMPORTANT :**

Déclaration valable trois ans à compter de la date de visa par le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage (arrêté ministériel du 28 juin 2016).

Bilan annuel de piégeage (obligatoire) : renseignez le mensuellement, et retournez le en fin de campagne de piégeage à :

Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais  
Rue Victor Gressier  
BP 80091  
62053 SAINT LAURENT BLANGY CEDEX